

Frédéric Joël Aïvo

- Agrégé des facultés de droit
- Professeur de droit public à l'Université d'Abomey-Calavi (Bénin)
- Président de l'Association Béninoise de Droit Constitutionnel (ABDC)

Sèyivè, le 22 août 2018

//-)

Maître Adrien HOUNGBEDJI
Président de l'Assemblée nationale

Porto-Novo

Objet : Perspectives démocratiques de notre pays.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous écrire pour attirer votre attention sur certains points des dispositions du projet de Code électoral en débat devant l'Assemblée nationale.

Si j'ai fait le choix d'une lettre personnelle plutôt que celui d'une lettre ouverte, c'est bien parce que ce dernier me paraît spectaculaire et peut vous donner le sentiment que j'ai décidé d'associer l'opinion publique à nos échanges. Dans cette hypothèse, j'aurais contribué à vous laisser croire, que mon initiative entretient une quelconque manœuvre de pression sur votre personne. Je vous connais, du moins je prétends connaître le personnage public qui est au service de notre pays depuis bientôt trente (30) ans, je connais vos convictions intrinsèques et les valeurs démocratiques auxquelles je vous savais aussi attaché. C'est fort de cela que je me permets de vous interpeller au sujet de l'œuvre législative de ce Parlement et spécialement du projet de code électoral. Si ce Code était adopté en l'état, la mise en œuvre de certaines de ses dispositions aura vidé le consensus du PLM Alédjo de son contenu, exposerait durablement le pays à des turbulences et déclassera indubitablement notre démocratie.

A l'examen du projet de loi portant Code électoral en République du Bénin, quelques points ont retenu mon attention. En premier lieu le *Quitus fiscal*, en deuxième lieu, les *cautions financières aux élections présidentielles et législatives*, en troisième lieu, le traitement fait aux *anciens Présidents de la République*. C'est d'ailleurs sur les mêmes points que la pertinence de la révision du code électoral est questionnée dans l'opinion nationale et internationale. Ce sont ces mêmes points qui, comme on peut s'en douter, suscitent interrogations, critiques, appréhensions et oppositions. Je voudrais, à mon tour, discuter de la pertinence de la philosophie générale de cette réforme politique. Je voudrais vous exprimer les craintes d'un citoyen qui a vu et touché de près les déflagrations des batailles politiques sauvages, des batailles sans règles, sans éthique, sans retenue où tous les moyens, y compris les armes non conventionnelles, ont été jugés aptes à la guerre électorale. *Si le code électoral est révisé dans ce sens, le regard du monde changera sur notre pays, vous écorcherez l'image de marque de notre pays à l'étranger. Si la plénière de l'Assemblée nationale adopte en ces points le projet de Code électoral, le Bloc de la Majorité Parlementaire (BMP) va, à coup sûr, inaugurer un cycle de règlements de compte, de vengeance et d'insécurité politiques qui rattraperà tôt à tard chacun d'entre vous.*

Permettez-moi de revenir, l'une après l'autre, sur les mesures de la thérapie que propose le BMP. *Le diagnostic est globalement bon. En revanche, vos approches de solution ne sont ni démocratiques, ni de notre temps. Elles ne règlent pas nos problèmes, mais les aggravent.* Ce Code électoral modifie l'ADN de notre démocratie et projette le pays dans un

système où *l'argent sera l'alpha et l'oméga* et règnera en *maître suprême* sur tout, la jeunesse, la morale, le patriotisme, les idées.

Monsieur le Président,

D'abord, le *quitus fiscal*. Cette pièce a une histoire peu glorieuse dans les élections en Afrique. Le *quitus fiscal* qui surgit aujourd'hui en 2018 dans le débat politique au Bénin a été utilisé dans les années 1990 et 2000 par certains gouvernements africains pour éliminer sur tapis vert, souvent arbitrairement, les personnalités dont les candidatures sont redoutées. J'ai peu d'illusion sur la pertinence démocratique de cette conditionnalité et sa valeur ajoutée.

Ensuite, les *cautions financières*. Comment peut-il devenir possible au Bénin qu'un citoyen soit obligé de garantir deux cent cinquante millions de francs (250.000.000) FCFA avant de prétendre diriger son pays ? Quid de ses idées ? de son programme et du rêve que chacun nourrit de diriger son pays pour lui apporter le meilleur ? Comment le BMP en est-il arrivé à cette extrémité ? Là où les vieilles démocraties n'exigent que peu ou pas de caution financière ? Comment le BMP en est-il arrivé à passer de quinze millions (15.000.000) FCFA à deux cent cinquante millions (250.000.000) FCFA là où nos voisins recourent aux parrainages des élus ou des citoyens inscrits sur la liste électorale et n'exigent que des montants symboliques ? Monsieur le Président, comme de nombreux Béninois, je suis, de toutes mes forces, contre la démocratie du « *t'as pas d'argent, casse toi* ». C'est un retour en arrière qui cache mal la privatisation de notre démocratie et la monétisation des hautes fonctions politiques de l'Etat. Demain, il ne restera que les commerçants, les hommes d'affaires ou quelques rares braves citoyens sponsorisés par des intérêts économiques ou otages de montages financiers pour être capables de présenter des listes aux législatives et de payer leurs candidatures aux présidentielles. Nous n'avons pas choisi cette société là.

Enfin, le *statut des anciens Présidents de la République*. En droit, le statut est un ensemble de textes qui régissent la situation d'une catégorie d'individus, en fixant leurs droits, priviléges et obligations. Le statut qu'acquiert un chef d'Etat, à la fin de son mandat, tient aux fonctions qu'il a exercées et qui, de toutes les façons, ne peut lui être retiré. Par exemple, est-il possible de décider que vous-même n'avez jamais été Président de l'Assemblée nationale ? Assurément non. C'est ainsi que ceux qui ont démocratiquement été élus chef d'Etat et qui ont gouverné ce pays ne peuvent raisonnablement pas être dépouillés de leur statut juridique et par conséquent, privés de la jouissance des droits, priviléges et avantages attachés à ce statut. Dans certains pays les anciens chefs d'Etat sont Sénateur à vie mais conservent leur statut d'ancien chef d'Etat. Dans d'autres, ils sont membres de droit du Conseil constitutionnel de leur pays. Pour autant, ils restent anciens Présidents. *Pourquoi au Bénin, la seule décision d'être candidat à une élection, je dis bien la seule décision d'être candidat, peut faire perdre à un ancien chef d'Etat son statut et le bénéfice de ses droits ?* A la limite, serait-il encore concevable qu'il soit obligé, en cas d'élection de faire une option entre son statut d'ancien Président de la République et son nouveau mandat. On pourrait encore comprendre une telle condition. Mais, mettre dans le Code électoral, des « *dispositions de guerre électorale* » pour mener un combat contre une ou deux personnalités, me paraît risqué. Le Bénin serait-il devenu, et aussi vite, un « *Etat sauvage* » dont les institutions exposent les citoyens à un risque d'insécurité politique ?

Ce qui inquiète le plus, au delà de notre pays, c'est la prolifération des « lois personnelles », des « lois drones » fabriquées pour porter des roquettes et des missiles programmés pour frapper des personnes que l'on reconnaît aisément. Cette tendance de prise en otage de la loi et de transformation du Parlement en un instrument de combat politique est dangereuse si les cibles de cet acharnement finissent par avoir le sentiment d'être broyées par l'Etat. Or, vous le savez, notre Assemblée nationale est l'instrument

d'expression de notre souveraineté. Elle nous représente et agit au nom de notre peuple. Le Parlement que vous présidez pour la troisième fois et dont vous connaissez, mieux que quiconque, la place et les missions dans notre système politique est là pour mener le seul combat qui nous unit : celui de la démocratie et du développement.

Et d'ailleurs, c'est pour ce combat, c'est-à-dire, pour empêcher la révision opportuniste de notre Constitution et restaurer la démocratie que vous avez été élu en avril 2015. La 7^{ème} législature a été élue le 26 avril 2015 par un peuple apeuré par les menaces réelles ou virtuelles de révision de sa Constitution. Le peuple dont les représentants vous ont porté au perchoir, ce 20 mai 2015, est un peuple attaché aux options de liberté, d'égalité, de pluralisme et de concurrence que nous avons faites en 1990 à la Conférence nationale. C'est ça notre modèle démocratique et notre trésor. Je vous prie de ne pas céder à l'idée défendue par certains de vos collègues selon laquelle, 1990 est dépassé, la Conférence nationale, une vieillerie et notre modèle démocratique, un frein au développement. N'y croyez pas, et le juriste ouvert sur le monde que vous êtes sait que les idées de liberté et d'égalité du siècle des lumières traversent le temps sans date de péremption. Il en est de même des valeurs de liberté qui sont nées à la Convention de Philadelphie en 1787 aux Etats-Unis. Elles ont fondé la naissance des Etats-Unis d'Amérique et sa démocratie. Il ne peut se trouver personne de crédible aujourd'hui aux Etats-Unis pour considérer que cet héritage politique est dépassé. Le Bénin a fait le choix de la démocratie. Et notre défi est de combattre la pauvreté et de nous développer dans la démocratie.

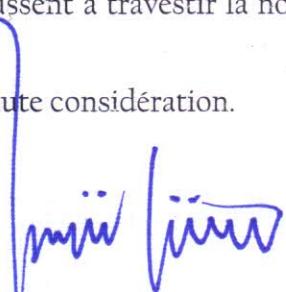
D'ailleurs, si l'on devrait même concéder l'idée que la Conférence nationale est un objet de musée et que le modèle politique qu'on a bâti ensemble en 1990 est dépassé, cet héritage ne peut être saccagé avec notre complicité. Pour que le nouveau modèle politique que tente de nous imposer le BMP soit légitime, encore faudrait-il qu'il soit su et, en connaissance de cause, accepté par les Béninois.

J'en appelle avec respect à votre sagesse et voudrais vous prier, vous et vos trois (3) autres collègues anciens Présidents de cette auguste Assemblée, d'être l'œil de Caïn, la conscience critique de notre histoire dans cette législature qui, sans s'en rendre compte, s'est retournée contre son propre peuple. Faites en sorte qu'il ne soit pas retenu par l'histoire, car elle est têtue, que c'est sous votre présidence qu'une assemblée ayant en son sein, des acteurs de la Conférence nationale et les quatre (4) personnalités qui l'ont dirigée depuis 1991, ait servi de bras armé à l'opération de démantèlement de notre démocratie. L'histoire de chaque peuple a son tribunal et quelles que soient les circonstances, quel que soit l'emballlement qui peut nous tétaniser ou nous aveugler individuellement ou collectivement, la conscience de cette Nation s'éveillera un jour et situera les responsabilités de chacun.

Voilà Monsieur le Président, les quelques observations que je voudrais respectueusement partager avec vous sur la marche de notre pays vers la démocratie et le progrès. Je souhaite que cette initiative trouve auprès de votre haute bienveillance un écho favorable afin que les tensions politiques inévitables et les enjeux électoraux ne nous poussent à travestir la noble vocation de nos institutions.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma haute considération.

Meilleures pensées,


Professeur Frédéric Joël AÏVO